

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 10 JUIN 2021

Nombre de conseillers en exercice : huit

Présents : M. CUADRADO, M. LAURENT, Mme LEROUX, M. LEVEQUE, M. NAUDON et Mme TRAPATEAU

Excusés : Mme BESSON et M. TRIJEAUD

Secrétaire de séance : M. CUADRADO

Mme BESSON donne pouvoir à Mme TRAPATEAU  
M. TRIJEAUD donne pouvoir à M. CUADRADO

Ordre du jour de la séance :

1. Modification statuts fourrière,
2. Modification catégorie ERP pour l'ancienne école du Bourg,
3. Défense incendie,
4. Organisation du bureau de vote,
5. Questions diverses.

Le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de M. Serge BOUTIN et lit son courrier reçu en mairie le 25 mai 2021.

### **1 – MODIFICATION STATUTS FOURRIERE**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L. 5711-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 13 mars 2000 portant création du syndicat intercommunal de la fourrière devenu syndicat mixte de la fourrière ;

Suite à la délibération du 22 avril 2021 du conseil du syndicat mixte de la fourrière approuvant l'intégration à l'article 6.03 des statuts des communes de Chabrac, Turgon et Vindelle dans leur collègue respectif, le conseil municipal est invité à approuver le projet de statut en annexe.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la proposition de modifications de statuts présentée.

Vote :            Pour : 8                            Contre : 0                            Abstention : 0

## **2 – MODIFICATION CATEGORIE ERP POUR L'ANCIENNE ECOLE DU BOURG**

Le Maire donne lecture du mail du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) reçu et concernant les règles à appliquer pour un ERP (Etablissement Recevant du Public) de 5<sup>ème</sup> catégorie.

Le bâtiment de l'ancienne école du Bourg est actuellement classé en bâtiment de 5<sup>ème</sup> catégorie de type R (établissements destinés à l'enseignement, à la formation ...) pouvant accueillir 28 personnes maximum.

Le conseil municipal souhaitant mettre ce bâtiment à disposition d'associations pour permettre de mettre en place des activités pérennes sur la commune, il convient de modifier le type de l'établissement en Type L (salle association, salle polyvalente...) de 5<sup>ème</sup> catégorie (200 personnes en simultané).

Mme TRAPATEAU demande si ce changement aura des conséquences au niveau de l'assurance du bâtiment, des obligations concernant celui-ci.

L'assureur sera informé du changement de destination des locaux et une demande de modification du bâtiment sera faite. Le SDIS donnera un avis, même après l'ouverture du bâtiment au public.

Dans tous les cas, il n'y a pas d'obligation de contrôle ou d'autorisation du Maire.

Il n'y a pas de plan d'évacuation affiché dans le bâtiment. Même si ce n'est pas obligatoire, un devis a été demandé. Tant qu'à faire les choses, il vaut mieux en afficher un. Idem pour les autres bâtiments comme la Mairie car il y a deux niveaux. Un plan d'évacuation sert, certes aux occupants, mais surtout aux services de secours.

## **3 – DEFENSE INCENDIE**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de la campagne de vérification des poteaux incendie sur la commune. Celle-ci a eu lieu le 19 mai.

Sur les 9 poteaux existants, 2 sont hors service : à Brie et dans le Bourg, en face de la mairie. La SAUR a proposé les devis correspondant au remplacement des 2 poteaux (2 281 € pour celui de Brie et 2 618 € pour celui du Bourg). D'autres devis seront demandés. En fonction des montants de ceux-ci, un poteau pourrait être réparé cette année et le second serait à prévoir sur le budget 2022.

Le Maire souligne qu'aucun crédit budgétaire n'est ouvert pour la défense incendie cette année. Il propose de procéder à une décision modificative en fonction du montant des devis. Ce sujet sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil.

**Vote de principe** : Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

## 5 – ORGANISATION DE LA TENUE DES BUREAUX DE VOTE LES 20 ET 27 JUIN

20 juin 2021

8H - 10H30	M. NAUDON Mme BESSON M. LAURENT
10H30 - 13H	Mme TRAPATEAU M. CUADRADO M. LEVEQUE
13H - 15H30	Mme BESSON M. TRIJEAUD M. LAURENT
15H30 - 18H	M. NAUDON Mme LEROUX M. TRIJEAUD

**Présents au dépouillement :** M. NAUDON, M. CUADRADO, M. TRIJEAUD, M. LAURENT, Mme LEROUX, M. LEVEQUE et Mme TRAPATEAU.

27 juin 2021

8H - 10H30	M. NAUDON Mme BESSON M. LAURENT
10H30 - 13H	Mme TRAPATEAU M. CUADRADO M. LEVEQUE
13H - 15H30	Mme BESSON M. LAURENT M. CUADRADO
15H30 - 18H	M. NAUDON M. LEVEQUE Mme LEROUX

**Présents au dépouillement :** M. NAUDON, M. CUADRADO, M. TRIJEAUD, M. LAURENT, Mme BESSON, Mme LEROUX, M. LEVEQUE.

## 6 – QUESTIONS DIVERSES

**Courrier de la mairie de Saint-Claud** : Le Maire donne lecture d'un courrier reçu en mairie. Un enfant atteint du cancer, souhaite créer la chaîne de la lettre la plus longue pour entrer dans le « Guinness des records ».

Il est demandé de faire suivre ce courrier à 10 communes. Une suite sera donnée.

**Adressage** : Le courrier concernant la modification des adresses ainsi que le règlement communal de la pose des plaques sont lus pour validation finale.

Après modification de la date de mise à disposition des plaques de numéros, le courrier sera mis sous enveloppe cette semaine pour une distribution dans le courant de la semaine du 14 au 18 juin.

**Arrêt de bus transport scolaire** : Suite à l'envoi du courrier demandant la modification de l'arrêt de bus pour les enfants de l'école élémentaire prenant le bus du collège les matins, le service transport de la région Nouvelle Aquitaine ainsi que le transporteur sont venus sur place pour étudier la meilleure solution.

La Région a donné son accord pour que le point d'arrêt du bus scolaire se fasse devant l'ancienne école les matins, pour l'élémentaire et le collège. Le point d'arrêt du soir ne sera pas modifié.

Le bus devra passer par la route derrière le cimetière et remonter à l'école par la voie en sens interdit. Il convient de réfléchir à comment organiser la circulation (double sens, modification du sens unique...) Le transporteur demande à ce que le tilleul soit élagué pour améliorer la visibilité.

**Feu d'artifice du 15 août** : Le maire indique que le feu d'artifice a été retenu. Il demande aux conseillers s'ils souhaitent le maintenir pour cette année. A l'unanimité, les conseillers votent son maintien.

**Courrier Pizzaiolo** : Catherine JACQUELIN, « Chez Kat », demande si elle peut installer son camion pour la vente de pizzas, galettes et crêpes sur la place de l'Arbre chaque lundi soir. Le Conseil souhaite l'autoriser à s'installer mais il n'y a pas de branchement électrique sur place. Un mail sera fait au SDEG pour prendre des renseignements et une réponse sera donnée à Mme JACQUELIN.

**Réponse cabinet d'avocats suite à la question de Mme BESSON** : Suite à la question de Mme BESSON concernant la vente de la salle du Mas, la réponse a été reçue en mairie : « Il est préférable de vendre un bien libre, mais il était possible de le mettre en vente avec cette convention de prêt à usage en cours, mais en informant les acquéreurs ».

**Villes et Villages fleuris** : Le courrier adressé par le Département est lu. Il concerne l'inscription de la commune pour l'édition du Label « Villes et Villages fleuris » pour l'année 2021. Il est trop tard pour s'inscrire cette année, mais le Maire propose de mener une réflexion pour candidater en 2022.

**Référent Village et membre CCAS** : Suite à la démission de M. BOUTIN, il convient de nommer un référent pour les villages des Chevaleries et des Parcoutières. Il convient également de nommer une personne pour le remplacer au sein du CCAS. Ce dernier point sera inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal. Un mail sera envoyé aux absents pour les en informer.

**Appel à projet « Nature et Transitions »** : Le courrier reçu de la Communauté de Communes est lu. Il s'agit d'un appel à projet pour le financement des actions de reconquête de la biodiversité. Pour le moment, il n'y a pas de tels projets prévus sur la commune.

**Modification des horaires des prochains conseils municipaux** : il est proposé d'avancer les séances à 20h au lieu de 20h30.

**Approbation des comptes-rendus des conseils municipaux** : Mme TRAPATEAU s'interroge sur le fait que les comptes-rendus ne sont pas approuvés en début de séance comme il est d'usage dans d'autres syndicats où elle siège. Il est précisé que ceux-ci sont envoyés par mail à chaque conseiller pour lecture et approbation avant distribution aux administrés. Ils seront également renvoyés aux conseillers dès signature du Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

